



Avant-projet

Arrêté fédéral sur le crédit d'engagement relatif au domaine de la migration dans le cadre de la contribution de la Suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein l'UE pour les années 2030 à 2036

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,
arrête :*

Art. 1

¹ Dans le cadre de la contribution de la Suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE, un crédit d'engagement de 273,42 millions de francs est approuvé dans le domaine de la migration pour les années 2030 à 2036.

² Les différents engagements peuvent être pris à partir du 1^{er} janvier 2030 jusqu'au 31 décembre 2036.

³ Le Conseil fédéral libère les fonds issus du crédit d'engagement visé à l'al. 1.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF ...

2025-...

«%ASFF_YYYY_ID»

Crédit d'engagement relatif au domaine de la migration
dans le cadre de la contribution de la Suisse visant à réduire les disparités
économiques et sociales au sein de l'UE pour les années 2030 à 2036. AF
«%ASFF_YYYY_ID»